

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DFCPAJI20260127** avec **1** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **27/05/2026**

Objet : **Avenant n°2 aux marchés n° 24.081 à 24.087 portant sur la fourniture de végétaux et de produits horticoles pour la ville de Tourcoing**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **27/05/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d\_cision avenant n\_2 march\_s 24.081 \_ 24.087.pdf**

Annexes :

1 - avenants n°2 marches 24.081 a 24.087.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260527-DFCPAJI20260127-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **27/05/2026**



# Tourcoing

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI\_D2026\_0127

**Objet :** Avenant n°2 aux marchés n° 24.081 à n° 24.087 ayant pour objet la fourniture de végétaux et de produits horticoles pour la ville de Tourcoing.

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI\_AR2026\_0115 du 7 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que les marchés suivants ont été notifiés à la société CHLORODIS SAS le 18 juin 2024 ;

N° de marché	N° de lot	Désignation	Prix
24.081	15	Produits de bio-contrôle et divers	4 000 € HT
24.082	16	Engrais	10 000 € HT
24.083	17	Contenants et étiquettes pour la production	25 000 € HT
24.084	18	Produits de paillage et rocaille	20 000 € HT
24.085	19	Tourbes et assimilés	4 000 € HT
24.086	20	Terreaux	40 000 € HT
24.087	21	Tuteurs en bois et bambous, bois de jardin	25 000 € HT

Considérant que le fonds de commerce de la société CHLORODIS SAS a été racheté par la société COBALYS SAS le 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

Considérant que la société COBALYS SAS justifie des garanties professionnelles suffisantes ;

## DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure l'avenant de transfert aux marchés n°24.081, n° 24.082, n° 24.083, n° 24.085, n° 24.086, n° 24.087 avec la société COBALYS SAS.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **27 MAI 2026**

Pour le Maire par délégation,  
Le Conseiller délégué auprès du Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : **27 MAI 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **27 MAI 2026**